

PROCÈS-VERBAL DE LA 16^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE LIMOILLOU, TENUE LE 23 AVRIL 2025, EN MODE VIRTUEL

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

Le président, M. Samuel Proulx Lemire, souhaite la bienvenue à l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Limoilou et déclare officiellement ouverte l'assemblée, à 19h30.

Il énumère ensuite les personnes qui l'accompagneront durant l'assemblée :

- M. Alain Sauvé, directeur général de la Caisse
- M. Christian Jaouich, président du comité de mise en candidature
- M^{me} Andrée-Anne Verret, coordonnatrice communication et vie associative
- À la régie : M. Jean-François Vallée, vice-président du conseil d'administration, M^{me} Mérylie Giguère, directrice soutien à la direction générale et M^{me} Myriam Rouleau, adjointe à la direction générale

Le président poursuit en confirmant que l'assemblée a été régulièrement convoquée. L'avis de convocation a été diffusé sur le site internet de la Caisse et affiché dans tous les établissements de la Caisse depuis le 3 avril 2025, et ce, pour un minimum de vingt (20) jours avant la présente assemblée.

Il explique ensuite que la formule d'assemblée en mode virtuel implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que la répartition des excédents annuels fera l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la présente assemblée. Il ajoute que la Caisse remettra 500 \$ en prix de présence, soit cinq (5) prix de 100 \$. Le tirage sera effectué le lendemain de la présente assemblée parmi les personnes qui auront participé en direct et qui auront rempli le formulaire sur la plateforme en ligne.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Une vidéo du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier, est diffusée.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Une vidéo présentant les informations utiles pour faciliter le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions est présentée.

Le président, M. Samuel Proulx Lemire, rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse, admis depuis au moins 90 jours, pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote. Il faut également résider, être domicilié ou travailler au Québec et être âgé de plus de 18 ans.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Le président, M. Samuel Proulx Lemire, explique que, pour cette assemblée, trois personnes scrutatrices doivent être nommées. Celles-ci sont responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes et en communiquant au président les différents résultats.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de nommer scrutateurs les membres suivants :

- Monsieur Mouad Rachidi
- Monsieur Mathieu Sombret
- Madame Caroline Vaillancourt

Adopté à l'unanimité

Pour : 100%

Contre : 0%

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Samuel Proulx Lemire, fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3 Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
 - 3.4.1 Prix de l'engagement Yvan-Caron
 - 3.4.2 Programme Engagée de nature
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
| Vote en différé
 - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4 Élection par acclamation
 - 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

Adoptée à la majorité

Pour : 96,15 %

Contre : 3,85 %

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2024

Le président, M. Samuel Proulx Lemire, rappelle aux membres que le projet de procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse. Comme les membres ont pu en prendre connaissance préalablement, il n'y aura pas de lecture du procès-verbal ni de résumé de celui-ci.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter tel quel le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Limoilou, tenue le 7 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité

Pour : 100 %

Contre : 0 %

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président, M. Samuel Proulx Lemire, présente les 15 administrateurs de la Caisse ainsi que l'administrateur de la relève et les remercie de leur collaboration.

Le président rappelle aux membres que, cette année, le Mouvement Desjardins célèbre ses 125 ans. Il relate ensuite les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées. Il mentionne, entre autres, les différentes initiatives en tant que

leader socioéconomique, les efforts pour toujours être présent pour les membres ainsi l'engagement en matière d'innovation numérique.

Le président profite de l'occasion pour remercier les membres, le directeur général de la Caisse et les employés de la Caisse.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président, M. Samuel Proulx Lemire, présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques au 31 décembre 2024. Il informe les membres du bilan de la surveillance des trois règles déontologiques suivantes :

1. Les situations de conflit d'intérêts

Le président confirme qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

2. Les dépôts et les prêts consentis aux personnes visées par cette règle du Code

La caisse peut consentir du crédit à un de ses membres du CA, à une personne qui lui est liée ou à un administrateur d'une société faisant partie du groupe au sens de la Loi, en respectant les règles du Code. Cependant, la caisse ne peut accorder à une personne des conditions plus avantageuses que celles qu'elle consent dans le cours normal de ses activités, lorsqu'elle :

- accepte un dépôt ;
- consent du crédit ;
- traite une situation d'irrégularité portant sur un crédit consenti.

Le président confirme que les dépôts acceptés et les crédits consentis par la Caisse aux personnes visées par le Code ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tels crédits ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.

3. Les contrats de fourniture de biens ou de services octroyés par la Caisse à des personnes visées par cette règle du Code

La Caisse peut conclure un contrat avec des personnes visées par la Code en respectant les conditions à cet effet.

Le président confirme qu'aucun contrat n'a été octroyé aux personnes visées par le Code au cours de l'année.

3.3 Rapport financier

Le directeur général, M. Alain Sauvé, présente les faits saillants des résultats du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2024. Ces informations sont également disponibles au rapport annuel de la Caisse.

Une vidéo est ensuite diffusée pour présenter les résultats financiers de la Caisse au 31 décembre 2024. Ceux-ci sont également inclus au rapport annuel.

Le directeur général poursuit en rappelant aux membres que, le 1^{er} avril 2024, les Centres Desjardins Entreprises Québec-Capitale et Québec-Portneuf se regroupaient pour créer le Centre Desjardins Entreprises Québec. Un centre dédié à l'accompagnement des membres entrepreneurs, dans une vision 360 de leurs besoins avec une équipe de 130 personnes pour accompagner des entreprises des grands secteurs d'affaires comme le commercial et l'industriel, l'immobilier et l'agricole. Il ajoute que ce regroupement permet maintenant à 42 000 membres de faire affaire avec le Centre Desjardins Entreprises Québec, qui est devenu un chef de file au Québec avec un volume d'affaires de 20 milliards de dollars.

Le directeur général remercie ensuite les membres, les administrateurs, les partenaires d'affaires Desjardins, les partenaires du milieu ainsi que les gestionnaires et employés de la Caisse.

3.4 Présentation des engagements de la caisse dans son milieu

Le directeur général, M. Alain Sauvé, confirme qu'un montant total de 752 698 \$ a été remis en 2024 pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs d'activité, comprenant les sommes versées par le biais du Fonds écoresponsable, faisant partie intégrante du Fonds d'aide au développement du milieu ainsi que les dons et commandites.

Il poursuit en mentionnant qu'en plus des projets soutenus localement, avec les autres caisses de la région de Québec, il a été possible d'appuyer des événements d'envergure qui rassemblent des milliers de personnes. En 2024, les caisses de la région ont soutenu 11 grands événements grand public. Entre autres, le Festival d'été de Québec, le Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec et Expo Habitat Québec.

Une vidéo démontrant l'impact des partenariats et l'importance de l'engagement collectif est ensuite présentée.

Le président, M. Samuel Proulx Lemire, présente la répartition des sommes investies par le biais du Fonds d'aide au développement du milieu, selon les différents secteurs d'activité, soit un montant total de 583 852 \$.

Il mentionne ensuite que le conseil d'administration a adopté un nouveau plan d'engagement et de proximité. Il explique que cet exercice triennal a permis de réévaluer les priorités d'investissement pour s'assurer que l'engagement de la Caisse se traduit par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de la communauté. Les priorités d'investissement sont spécifiques à la Caisse et représentent des enjeux socioéconomiques de la communauté. Il rappelle également que la Caisse possède une politique de contribution qui vise à assurer la transparence avec les membres et les partenaires de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu ainsi que des dons et commandites. Elle permet aussi de présenter les priorités d'investissement pour aider les promoteurs et demandeurs à connaître le type de projets attendus par la Caisse ainsi que le processus de réception et d'analyse des projets. Quelques projets soutenus et choisis en fonction des priorités d'investissement du Plan d'engagement et de proximité 2021-2024, sont ensuite présentés.

Le président poursuit en confirmant que le Fonds du Grand Mouvement, initialement doté d'une enveloppe de 250 M\$ à engager dans les communautés entre 2016 et 2024, a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2027 et a été bonifié d'une somme de 30 M\$. Depuis sa création, 210 M\$ ont été engagés dans 912 projets qui appuient les priorités des communautés. En 2024, 10 projets d'envergure ont été soutenus dans la grande région de Québec, totalisant 4 069 000 \$.

Une vidéo est diffusée pour présenter quelques projets soutenus par la Caisse.

Le directeur général poursuit en présentant les différents programmes en place pour accompagner les membres dans leur autonomie financière. Entre autres, la Caisse scolaire, la Fabrique à projets, Mes finances, mes choix, Aléa, La Ruche, en plus des conférences et ateliers éducatifs offerts aux membres sur divers sujets.

3.4.1 Prix de l'engagement Yvan-Caron

La coordonnatrice communication et vie associative, M^{me} Andrée-Anne Verret, prend un moment pour dévoiler l'identité des deux récipiendaires 2025 des prix de l'engagement Yvan-Caron. Chacun d'eux remportera une bourse de 2 000\$, à remettre à l'organisme de leur choix. De plus, ils recevront un cadeau personnel.

- Catégorie « Relève » : M^{me} Ariane Therrien
- Catégorie « Grand public » : M. Paul-Edmond Lalancette

3.4.2 Programme Engagée de nature

La coordonnatrice communication et vie associative rappelle aux membres qu'ils ont la possibilité, lorsqu'ils ouvrent un compte ou participent à l'assemblée générale annuelle de la Caisse, d'octroyer la somme de 10 \$ à l'organisme de leur choix parmi ceux retenus dans le cadre du programme *Engagée de nature*.

Elle rappelle que pour chaque nouveau financement hypothécaire ou renouvellement hypothécaire, la Caisse plante un arbre dans une coopérative forestière québécoise grâce à un partenariat avec Irokko. Elle invite ensuite les membres à voter pour l'organisme de leur choix parmi les deux organismes suivants :

- Le Centre de Jour Feu Vert
- Table en sécurité alimentaire de Limoilou

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président, M. Samuel Proulx Lemire, invite les membres à poser des questions ou émettre des commentaires à l'aide de la boîte de dialogue.

- **Question d'un membre : (retiré)**

Le membre demande de plus amples informations sur le fonctionnement de la ristourne.

Le président confirme qu'une vidéo explicative sur la ristourne sera présentée après la période de questions.

Le membre demande également de plus amples informations sur les possibilités d'investissement avec Desjardins pour générer davantage de revenus.

Le directeur général invite le membre à prendre rendez-vous avec un conseiller en caisse qui sera en mesure de l'accompagner en fonction de ses besoins.

• Question d'un membre : (retiré)

Il est demandé d'énumérer les nouvelles priorités d'investissement déterminées par le CA pour le plan d'engagement et de proximité 2025-2027.

Le président énumère les cinq priorités d'investissement choisies pour les trois prochaines années :

- La réussite éducative et la formation
- Les services de proximité et l'habitation
- L'environnement
- Les œuvres humanitaires et l'engagement citoyen
- La santé et les saines habitudes de vie

• Question d'un membre : (retiré)

Le membre demande de plus amples informations concernant le CELI.

Le directeur général invite le membre à prendre rendez-vous avec un conseiller de la caisse pour en apprendre davantage sur les produits offerts.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Le président précise que la proposition sur le partage des excédents annuels est recommandée par le conseil d'administration et représente le maximum de ce que la Caisse peut proposer comme ristournes et en conformité aux encadrements applicables. Une capsule vidéo est diffusée pour présenter la ristourne.

Le directeur général, M. Alain Sauvé, explique la recommandation de la répartition des excédents annuels pour l'année terminée au 31 décembre 2024. Il rappelle aux membres que la documentation de référence est disponible sur le site de la Caisse ou sur demande.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander le versement. Cette proposition de l'assemblée sera soumise au vote à la suite de cette rencontre, comme suit :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS			EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres			16 223
Virements réglementaires et autres ajustements			(2 852)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(4 045)		
• Autres éléments du résultat	763		
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	431		
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1)		
Solde des excédents à répartir			13 371
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM			(2 568)
• Ristourne	(2 868)		
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	755		
• Affectation au FADM	(454)		
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)			0
Affectation à la réserve générale			(10 803)
Solde des excédents à répartir			0

FADM

Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		348
Épargne et placements	0,58 \$	420
Fonds		135
Prêts et marges de crédit		892
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	363
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	200
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	450
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	59
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		2 868

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Le président, M. Samuel Proulx Lemire, informe les membres qu'étant donné qu'il est lui-même candidat, M. Christian Jaouich, administrateur et président du comité de mise en candidature, agira comme président d'élection et présentera le rapport du comité de mise en candidature, tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse. M. Rémy Vaillancourt, administrateur, agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Le président du comité de mise en candidature, M. Christian Jaouich, rappelle la démarche du profil collectif enrichi et confirme ensuite que l'appel de candidatures a été diffusé du 20 janvier au 14 février 2025. Pour la présente assemblée, cinq postes sont à combler. À l'issue de l'appel de candidatures, la Caisse a reçu cinq candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Le président du comité de mise en candidature rappelle qu'un document de présentation des personnes candidates a été déposé sur le site internet de la Caisse qui présente de quelles façons chacun des candidats répond aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible. Il énumère ensuite les noms des personnes candidates :

- M^{me} Stéphanie Demers
- M. Yves Laberge
- M. Samuel Proulx Lemire
- M. Mauricio Vazquez Gérin
- M. Michel Voisard

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Une vidéo des cinq personnes candidates est diffusée à l'assemblée pour leur permettre de se présenter aux membres.

5.2.4 Élection par acclamation

Le président d'élection, M. Christian Jaouich, mentionne que, puisqu'il y a cinq postes à pourvoir au conseil d'administration et que la Caisse a reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler, il déclare élues en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

- M^{me} Stéphanie Demers
- M. Yves Laberge
- M. Samuel Proulx Lemire
- M. Mauricio Vazquez Gérin
- M. Michel Voisard

Le président, M. Samuel Proulx Lemire remercie les deux administrateurs qui terminent leur mandat aujourd'hui, soit M^{me} Adriana Multescu et M. Étienne Drouin.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président, M. Samuel Proulx Lemire, explique aux membres qu'ils seront appelés à voter, sur la répartition des excédents annuels.

Il rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter. La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site internet de la Caisse.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Dès la fin de la présente rencontre, la période de votation sera ouverte pour une durée de 4 jours, soit jusqu'à 23h59, le dimanche 27 avril 2025. Les membres pourront aussi utiliser la borne de votation aux différents centres de services de la Caisse.

Précisions sur l'annonce des résultats

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Les résultats de votes seront publiés, 24 à 48 heures après la fin de la période de votation, sur le site internet de la Caisse ainsi que sur la page Facebook. Ils seront également accessibles, sur demande, auprès de la Caisse. Cette annonce mettra officiellement fin à cette assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif. Dans un tel cas, l'assemblée serait ajournée et reprise au cours des prochains jours. Une nouvelle proposition serait alors soumise pour une seconde période de votation.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président, M. Samuel Proulx Lemire, mentionne qu'un court sondage d'appréciation sera disponible à la fin de la présente représentation. Il remercie les membres pour leur participation, leur écoute ainsi que leur confiance. Il remercie également tous les employés et partenaires qui ont participé à la préparation de cet événement. Il termine en remerciant les administrateurs et le personnel de la Caisse.

Le directeur général lance ensuite une invitation aux membres de la Caisse pour un événement grand public qui aura lieu le 14 juin 2025, de 13h à 20h, sur la 3^e Avenue. De plus amples informations concernant cet événement seront diffusées dans les prochaines semaines.

La rencontre se termine à 21h16.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 791 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus :

Proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

94,31 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.
La proposition est adoptée.

Levée de l'assemblée

Les résultats du vote en différé ayant été publiés sur le site internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée, le 29 avril 2025, à 12h11.

Président

Secrétaire